

[ SNUINFO ASH 2<sup>D</sup> DEGRÉ ]



**DOSSIER**

L'orientation des élèves dits à BEP : enjeu d'intégration sociale  
p.3 à 6

**SOMMAIRE**

- 2** Audience ministérielle sur l'Enseignement pénitentiaire  
Revalorisation de l'indemnité en milieu pénitentiaire  
Réduction des moyens en SEGPA  
Mouvement des DACS : c'est parti
- 3** L'orientation des élèves dits à BEP
- 4** Parcours avenir dans la SEGPA de Saint Valery en Caux (76)
- 5** Une étude sur les orientations en SEGPA  
Après l'ULIS : quel enjeu d'intégration sociale ?
- 6** Interview Geraldine Duriez, PsyEN EDO : un regard sur l'orientation
- 7** Les coordinations ULIS dans le second degré
- 8** Mise en place d'un mouvement national sur postes à profils  
Enseignement en milieu pénitentiaire : l'action doit se poursuivre  
Consultation nationale  
Le SNUipp-FSU, porte-voix de la profession



## Un quinquennat catastrophique pour l'adaptation scolaire

Les conceptions élitistes de l'école et de tri social chères à Jean Michel Blanquer n'ont eu de cesse pendant ce quinquennat de s'attaquer à l'adaptation scolaire. L'inclusion scolaire devient un prétexte pour démanteler les RASED en faisant des PE y travaillant des personnels ressources éloigné.es des élèves. D'autre part, en annonçant 80 % de lits en moins dans les ESMS, les ARS imposent une inclusion non préparée aux collègues des classes ordinaires et les postes d'enseignant.es spécialisé.es sont amenés à disparaître. Les ULIS collèges ne sont pas épargnées non plus avec des effectifs toujours plus nombreux, et les EGPA subissent eux aussi un désengagement du ministère. Pourtant, l'adaptation scolaire, spécificité de l'école publique française, remplit un rôle prépondérant dans la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire. Au moment où sort un film caricatural sur les SEGPA, le ministère serait bien avisé de faire de l'adaptation scolaire une vraie priorité tant dans les moyens (départs en formation, ouvertures de structures ...) que dans les conditions de travail (rénovation des ateliers, passage aux 18 heures ...).

## Audience ministérielle sur l'Enseignement pénitentiaire : loin du compte

Le SNUipp-FSU a été reçu en audience par la DGRH du MEN en janvier concernant les revendications portées par les personnels exerçant en milieu pénitentiaire. Lors de la dernière alerte sociale, le MEN s'était engagé à inscrire des négociations dans le cadre de l'agenda social mais aucun cadre n'a été prévu pour répondre aux demandes : suppression des 108h, ISAE, basculement des HSE au taux 215, amélioration des conditions de travail, aide administrative pour les RLE, et amélioration de leur régime indemnitaire.

Seules avancées à mettre au crédit de la mobilisation des collègues, l'augmentation de l'Indemnité de l'enseignement pénitentiaire de 450€/ an et la possibilité pour les PE exerçant en milieu pénitentiaire d'accéder à la classe exceptionnelle.

La délégation a fait état de la colère des personnels de ne pas être traités selon leur statut de PE spécialisés exerçant dans un établissement du second degré. Le SNUipp-FSU a demandé au MEN d'organiser un calendrier de négociations pour travailler sur les conditions d'exercice des PE, sur leurs ORS et leur régime indemnitaire. Si le représentant de la DGRH s'est proposé de revoir la faisabilité du versement des HSE avec un taux à 215, il n'a pas été en mesure de répondre à l'ensemble de nos questions, et n'a pas d'arguments crédibles pour justifier du caractère inéquitable et injuste du régime indemnitaire des PE en milieu pénitentiaire. Il transmettra la demande du SNUipp-FSU d'organisation de réunions de travail sur l'enseignement en milieu pénitentiaire.

## Revalorisation de l'indemnité en milieu pénitentiaire, première victoire qui en appelle d'autres.

Lors du Comité Technique Ministériel du 15 décembre 2021, le ministère a proposé une revalorisation de l'indemnité en milieu pénitentiaire. Elle passe de 2105 euros à 2555 euros. Cette revalorisation est due en partie au travail conjoint mené par le SNUipp-FSU et les personnels ces dernières années. Pour rappel, le SNUipp-FSU a organisé un stage national avec rassemblement et a été reçu en audience par le ministère sur cette question. Les revendications de revalorisation s'appuient sur les conditions de travail dégradées que connaissent les personnels. Les personnes détenues sont dans des situations précaires, sociales toujours plus graves. Les conditions d'enseignement s'aggravent notamment du fait de la crise sanitaire qui a renforcé les difficultés à exercer sereinement son métier, avec les périodes de confinement imposées aux personnes détenues. Les enseignant·es ont été, de fait, pendant des temps plus ou moins longs « empêché·es » d'exercer leurs missions.

Mais, cette revalorisation ne peut faire oublier que les enseignant·es en milieu pénitentiaire restent évincés de l'ISAE et que les RLE subissent année après année une dégradation de leurs conditions de travail. Sans compter que le montant d'une indemnité, ne remplace pas le dégel du point d'indice, pas plus qu'elle ne rentre dans le calcul des pensions. Par contre, cette revalorisation montre bien que la mobilisation des personnels avec le syndicat peut payer. Elle n'est qu'une étape qui en appelle d'autres à construire collectivement pour faire valoir l'ensemble des revendications des enseignant·es en milieu pénitentiaire.

## Réduction des moyens en SEGPA

Même si la volonté affichée n'est pas pour l'heure à la suppression des SEGPA, les chiffres attestent une fois de plus de la volonté de réduire les moyens qui leur sont attribués, dans un objectif inavoué à long terme de fragiliser et démanteler les structures SEGPA. C'est ainsi que l'on constate une hausse de 644 élèves\*(+0,2%) pour une suppression de 14 classes. Cette politique de réduction de moyens a un impact sur la structure des SEGPA, puisque certains départements vont jusqu'à fermer des classes de 6<sup>è</sup> et calibrent les SEGPA à 64. L'heure n'est pourtant pas à la réduction des moyens en direction des élèves les plus fragiles du système qui ont subi encore plus les effets de cette pandémie.

\* 6470 classes en 2020 contre 6484 en 2019, - 14 classes  
82759 Élèves en 2020 contre 82115 en 2019, Soit + 644 élèves  
Source : MENJS-DEPP-RERS 2021

## Mouvement des DACS : c'est parti

Le mouvement des directrices et directeurs de SEGPA est un mouvement académique. Chaque académie produit sa propre circulaire décrivant les modalités et la liste des postes vacants. Les candidat·es peuvent postuler directement dans l'académie de leur choix, en obtenant la validation de leur supérieure hiérarchique. Les commissions consultatives paritaires n'ont plus pour mission de traiter des questions de mouvement, les DACS peuvent interpeller les services de l'académie d'accueil concernée. Avec 49 départs en formation DDEEAS cette année, le retard pris depuis plusieurs années ne sera pas comblé pour obtenir des titulaires sur tous les postes. Il manque en effet 500 titulaires en France, ce qui laisse beaucoup de possibilités pour le mouvement. Attention cependant à des postes qui seraient vacants et ne figureraient pas sur la liste des postes. N'hésitez pas à appeler les personnels en postes sur place, ou le SNUipp-FSU local pour vous renseigner et en cas de litige, à vous faire accompagner par ses représentants du personnel. Les circulaires académiques commencent à être publiées dès le mois de janvier.

# L'orientation des élèves dits à BEP : enjeu d'intégration sociale



Les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) requièrent une attention spécifique de la part de l'enseignant·e ou de l'adulte pour surmonter les obstacles aux apprentissages. On les retrouve dans les groupes suivants : élèves en situation de handicap, (physiques, sensoriels, mentaux), élèves en difficulté scolaire grave et durable, élèves en situation familiale ou sociale difficile, élèves intellectuellement précoces, élèves nouvellement arrivés en France, élèves malades, élèves du voyage et élèves mineur·es en milieu carcéral. Pour un certain nombre, la poursuite de la scolarité après 16 ans n'est pas une évidence. Le manque

de places en établissements spécialisés après le collège est un frein parmi d'autres. L'arrêt de l'école à 16 ans est un marqueur très fort chez certaines familles, la fin du collège signifiant pour elles l'entrée dans la vie active et la nécessité de ramener un salaire à la maison. La précarité ne permet pas non plus de se projeter dans une poursuite d'études.

Il est donc de la responsabilité de l'institution de proposer des poursuites d'études adaptées, variées, accessibles à tous ces élèves. Cela nécessite des moyens en personnels (CASNAV, enseignant.es spécialisé.es...), en formations dans les établissements publics (CAP, formation en

trois ans ...) Ces orientations, travaillées dans le cadre du parcours avenir, devraient permettre aux élèves BEP de construire leur projet professionnel et d'avoir la possibilité d'un véritable choix. C'est pourquoi ce dossier rapporte la parole de à celles et ceux qui travaillent toute l'année à la scolarisation de ces élèves. Quelle est la place des PSY en EDO dans l'orientation ? Comment la construit-on en ULIS et en EGPA ? Quelles sont les attentes des élèves et leur investissement ? Tant de questions à se poser pour tenter d'aboutir à la meilleure orientation possible.

## REPORTAGE

# Parcours avenir dans la SEGPA de Saint Valery en Caux (76)

« une dynamique essentielle pour la reprise de confiance de nos élèves »

La SEGPA du collège Jehan le Povremoyne est calibrée à 64 élèves, avec 3 PE et 2 PLP et les champs HAS et Bâtiment. Les collègues envisagent le parcours avenir comme un outil essentiel à l'enseignement de la SEGPA, pour redonner confiance et envie d'apprendre aux élèves, notamment par des apprentissages plus concrets orientés vers le milieu professionnel.

L'équipe propose une découverte des ateliers aux élèves de 6<sup>è</sup> et 5<sup>è</sup>, pour permettre aux élèves de se projeter dans leur formation après le collège.

Pour Pierre qui exerce en tant que PE dans cette SEGPA, le parcours avenir a un véritable impact sur la construction des parcours de formation et d'orientation. Il permet aux élèves, dans les deux années, d'expérimenter le monde du travail, et surtout de savoir s'ils veulent ou non s'orienter dans ces métiers, à travers des stages. Après une expérience dans le bâtiment par exemple, en extérieur dans le froid, l'élève est plus à même de conforter son choix de métier et de formation.

## Classe-atelier : une co-construction revendiquée

Les PE et les PLP travaillent en concertation sur les stages : recherche, analyse des lieux par rapport au projet de l'élève, bilan et évaluations, regards croisés sur le vécu du stage. C'est un des atouts de la SEGPA, de pouvoir travailler en équipe resserrée à la cohérence du projet des élèves. Sur les contenus, PE et PLP se coordonnent sur la création des CV ou des lettres de motivation pour la recherche de stage et construisent avec les élèves leurs rapports de stage qui sont comme dans de nombreuses SEGPA l'un des outils très importants de la validation du CFG, voire du DNB PRO.

Le parcours avenir contribue à la définition du projet d'orientation des élèves de SEGPA en formation professionnelle, en CAP et 2<sup>nd</sup>e professionnelle, en fonction des expériences faites en stage et des projets des familles.

## « Les SEGPA aident les familles éloignées de la connaissance des codes du monde du travail »

Les familles sont partie prenante, elles aident quand elles le peuvent à la recherche de stage et accompagnent les enseignants tout au long de la scolarité de leurs enfants. Cependant, certaines familles sont en difficulté dans leur relation à l'école ou au monde du travail. La SEGPA joue alors pleinement son rôle en permettant à ces élèves de vivre les expériences proposées en ateliers et en entreprise pour définir un projet professionnel.

## « Des projets de formation remis en cause par l'éloignement géographique »

Pour Pierre, la difficulté observée réside notamment dans le maillage de l'offre de formation. Quasi systématiquement en internat, les LP peuvent être éloignés du domicile entre Dieppe et le Havre, à plus de 60 km. Cette situation géographique remet parfois en cause le projet de l'élève, la famille préférant inscrire une poursuite d'étude dans une MFR (3-4 élèves /an) proche du domicile plutôt que dans un internat. L'éloignement des formations peut être une des raisons de l'arrêt des études. Alors que les élèves n'ont plus les mêmes blocages pour accéder aux formations. Ils bénéficient d'un bonus dans Affelnet, qui leur permet d'accéder à toutes les formations en lycée désormais. Mais pour améliorer la qualité de la prise de décision, selon Pierre, il faudrait notamment redonner la possibilité de faire des stages d'application pour tous les élèves dans certains secteurs (coiffure par exemple), afin de mieux appréhender la réalité du métier qu'ils choisissent.



# Poids du milieu social sur les orientations des élèves en SEGPA : une étude à l'encontre des idées reçues

Si l'approche systémique permet de changer les regards sur les situations, comme le présente Véronique Osika dans sa pratique, il ne faudrait pas que son utilisation soit un accélérateur à l'assèchement des RASED, avec la montée en puissance ou le recours plus important aux Pôles Ressources comme dans certains départements comme celui de Françoise Dalia. Une étude sociologique\* (Oct.2021) s'est intéressée au poids du milieu social sur l'orientation des élèves vers les enseignements adaptés. Elle s'appuie sur le constat de l'incapacité de notre système éducatif à réduire l'impact des inégalités sociales sur les résultats scolaires, et interroge le fait que la SEGPA est composée au trois quarts d'élèves issus de milieu défavorisé, contre 40% en milieu ordinaire. Elle s'appuie notamment sur une étude de 2005 qui montrait que l'on proposait davantage un lycée général à un élève de milieu favorisé à l'inverse des élèves issus de milieu défavorisés, par un double phénomène, d'une part le choix des filières moins « exigeantes » par les familles qui contribuent à la reproduction sociale, d'autre part par des pratiques professionnelles qui auraient tendance à anticiper les difficultés des élèves en leur proposant des filières dites « inférieures ».

Pour cette étude, le choix des auteurs a été d'isoler les groupes expérimentaux de leur contexte afin d'observer précisément les mécanismes qui influencent les propositions d'orientation.

Si les résultats indiquent « *qu'à compétences scolaires équivalentes, les enseignant-es tendent à proposer davantage la filière ordinaire à l'élève de milieu favorisé par comparaison avec l'élève de milieu défavorisé* », ils semblent montrer, de façon inattendue selon leurs auteurs, que le milieu social de l'élève n'a pas influencé les propositions des enseignant-es vers la filière adaptée. En effet, « *A compétences scolaires égales, les enseignant-es proposent tout aussi bien une orientation en 6è SEGPA à l'élève de milieu défavorisé qu'à l'élève favorisé* ». Ce résultat s'explique notamment par le fait que les enseignant-es auraient tendances à s'appuyer davantage sur les compétences effectives de l'élèves pour faire les propositions quel que soit l'origine sociale, et qu'ils identifieraient davantage les « besoins éducatifs particuliers » des élèves de milieu défavorisé.

Cependant, les résultats ne peuvent prendre en compte de façon précise d'autres critères qui interviennent dans les décisions : la connaissance précise de la situation de l'élève, le caractère local de l'impact de cette décision sur l'éloignement de l'élève de son domicile par exemple, sur le comportement de l'élève en milieu scolaire etc... Cette étude a le mérite d'interroger de façon précise les amalgames entre pauvreté et orientations scolaires, pour montrer que la SEGPA n'est pas un outil du tri social, mais peut quand les enseignant-es ont formation et information permettre d'orienter les élèves en grande difficulté scolaire durable quel que soit leur provenance sociale.

\*« *Orientation des élèves en difficulté à la fin de l'école primaire : étude du rôle du milieu social de l'élève sur les propositions d'orientation des enseignant-es du premier degré* » N. SEROUR, M.JURY, M-C TOCZEK

## Après l'ULIS : quel enjeu d'intégration sociale ?

Après plusieurs années au collège dans le dispositif ULIS, les élèves peuvent poursuivre en ULIS-Lycée ou lycée professionnel, une orientation en établissement spécialisé ou une poursuite d'étude en milieu ordinaire. La poursuite d'étude en ULIS en lycée professionnel notamment est organisée souvent de manière différente, avec un-e coordo ULIS qui peut accueillir 15-20 élèves dans le dispositif. Le-la coordo ULIS doit suivre les élèves, proposer des adaptations, voire des co-interventions et peut dans certains cas, proposer des regroupements. La réalité des ULIS en lycée pro notamment est très variable, elle pose la question de la possibilité de mettre en place de l'aide et de l'adaptation avec des effectifs pléthoriques, et un dispersement des élèves sur de nombreuses filières. Cette situation peut engendrer de l'échec chez les élèves et mettre en péril leur insertion professionnelle. Si dans un ESMS, le service de suite permet jusqu'aux 21 ans de suivre le jeune jusqu'à l'emploi, ce n'est pas le cas en milieu « ordinaire » dans le cadre d'une ULIS. L'inclusion scolaire, telle qu'elle est organisée en LP ne contribue pas automatiquement à une inclusion sociale et professionnelle. L'amélioration de ces dispositifs et de leur continuité avec les ESMS devrait être une priorité pour améliorer l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans notre société, au risque sinon, de voir grossir le rang déjà très dense des 150 000 jeunes qui sortent du système sans diplôme.

# Interview Geraldine Duriez, PsyEN EDO (spécialité Education Développement et Conseil en Orientation Scolaire et professionnelle)



*Les différents regards permettent une certaine finesse  
dans l'accompagnement des élèves*



**Géraldine Duriez**, responsable nationale SNES-FSU du secteur Psychologues de l'Education Nationale, EDO, en charge de l'orientation scolaire.

## Dans le cadre du parcours avenir, comment les PsyEN EDO interviennent dans l'orientation des élèves de SEGPA-EREA ?

Dans les SEGPA comme partout, les PsyEN manquent affreusement de temps pour conduire avec les élèves et les enseignantes et enseignants des activités les faisant réfléchir sur leur avenir et leur donnant envie de s'y projeter. Nous sommes avant tout sollicités pour des élèves ayant des difficultés particulières. Ce devrait être toute la population de SEGPA mais avec 1500 élèves en charge par PsyEN c'est très difficile. L'intérêt du travail en SEGPA est qu'il y a un travail de concertation, de dialogue avec des possibilités réelles de croiser les regards avec des synthèses posées institutionnellement. Les différents regards permettent une certaine finesse dans l'accompagnement des élèves, les relations avec les familles pour faire les propositions de formation les plus adaptées, même si on peut se heurter à une offre de formation limitée.

## En quoi aujourd'hui, les cartes de formation ne répondent-elles pas aux attentes des élèves en grande difficulté scolaire ?

La diminution du nombre de CAP re-

présente un obstacle de plus dans le parcours des élèves de SEGPA car souvent moins autonomes, et ayant peu de réseaux ils ont davantage de difficultés pour se tourner vers l'apprentissage. Il est vrai que le CAP, dans certaines régions, n'offre que des possibilités d'insertion limitée mais c'est un premier niveau de qualification qui peut déboucher sur une poursuite d'études et permet aux élèves d'avoir du temps pour progresser encore. Le nombre de spécialités est aussi trop limité. Cela pose des problèmes de projection pour les élèves d'autant plus qu'on voit parfois des tendances à se diriger vers des CAP selon le sexe, dans des formations très stéréotypées...

## Les Lycées Professionnels publics répondent-ils aux besoins des élèves en grande difficulté scolaire ?

On peut dire que les LP ont accumulé une expérience sur le travail avec les élèves en difficulté et de milieu populaire puisque c'est la majorité de leur public.

Ils ont l'habitude d'être confrontés à la réticence des élèves à entrer dans les apprentissages, ils peuvent s'appuyer aussi sur les savoirs professionnels pour faire des liens. Mais la réforme de la voie pro ne va pas dans le sens d'une amélioration de la prise en charge des élèves en difficulté. Il y a un effacement des CAP et la tendance à écarter

les élèves vers l'apprentissage. Le Lycée Professionnel est plus adapté que le CFA pour les élèves d'EGPA.

**« Il y a une volonté du ministère d'externaliser l'accompagnement des projets d'orientation. Il fait entrer les organismes privés déguisés en fondation »**

## Comment vois-tu l'avenir des PsyEN EDO dans la période à venir ?

Bien menacé !! Peu de recrutements de PsyEN sont effectués : 1500 élèves par PsyEN alors que l'idéal serait d'avoir 800 élèves et deux établissements maximum. Il y a une volonté du ministère d'externaliser l'accompagnement des projets d'orientation. Il fait entrer les organismes privés déguisés en fondation ou association mais financés par de grands groupes privés. Il existe une réelle volonté de transférer les missions des PsyEN EDO aux enseignants, de réduire le travail des PsyEN à la psychopathologie. Des projets parlementaires de transférer tous les membres des équipes pluri professionnelles, sauf les CPE, aux départements dans un service de santé scolaire existent et sont un réel danger pour le service public d'éducation...

# Coordinations ULIS dans le second degré : des missions empêchées



La scolarisation en ULIS ne cesse de croître avec deux conséquences importantes, d'une part la suppression des places en ESMS se poursuit et d'autre part les dispositifs explosent par manque de créations de postes. Si le ministère s'entête à cacher les chiffres concernant le nombre de dispositifs, les réalités locales sont parlantes. Avec + 7,8% d'élèves dans les ULIS collège à la rentrée 2020, et +14,6% en LP pour la même période, les dispositifs explosent. Certains départements affichent des moyennes supérieures à 14 par dispositif en collège, et les ULIS en LP continuent d'accueillir les élèves sans créations de postes d'enseignants. 23 ou 25 élèves par dispositif ULIS en Lycée Pro devient ainsi la nouvelle règle dans ces établissements. La circulaire ULIS de 2014 est pourtant très claire sur l'effectif de 10, qui ne peut en aucun cas souffrir de

dérogation au risque de rendre le travail des enseignant-es inopérant.

Depuis quelques années, certains inspecteur-trices demandent des indicateurs sur le taux d'inclusion pour justifier l'augmentation du nombre d'élèves dans les dispositifs. Comme cela n'a pas suffi à enrayer de nombreuses protestations nationales et locales, les IEN font pression sur les Coordo ULIS pour inclure à temps quasiment plein certains élèves, sans même interroger la qualité des enseignements reçus, le parcours de l'élève et/ou son projet scolaire. Ainsi, les personnels sont dans l'obligation de trier, parfois même contraints de ne plus accompagner l'ensemble des élèves du dispositif.

Des renoncements souvent difficiles à vivre, qui s'accompagnent d'un engagement pourtant très important

des coordo d'ULIS, d'heures de travail non comptabilisées et pléthoriques. Certains chefs d'établissement leur imposant en plus des présences à des instances comme le conseil pédagogique ou des conseils de classe, les coordo sont empêchés d'accomplir l'ensemble de leurs missions. Pour faire de ce dispositif un outil véritablement efficace pour la scolarité des élèves en situation de handicap, il faut rappeler le cadre de la circulaire\*, des 10 élèves par ULIS, la cadre des obligations de services, 21H, et faire état des missions à effectuer sans mélanger les missions de coordo et celles de professeurs principaux notamment.

Le SNUipp-FSU a rappelé en audience ministérielle au mois de janvier la règle, et a soutenu les mouvements locaux pour la création de dispositifs ULIS et de respect des seuils par dispositif.

\* *Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015*

\* *Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de services-Art2*

## Des chiffres

**Croissance des effectifs ULIS depuis leur création : 36033 en 2019- 38865 en 2020. Pour les Ulis pro : 4319 en 2019- 4953 en 2020.**

**La création des dispositifs est à la traîne : seulement +7% (contre +10% d'élèves).**

**Besoin de formation des PE coordo en ULIS alors qu'on dénombre 1585 faisant fonction.**

## Mise en place d'un mouvement national sur postes à profils : une remise en cause du cadre collectif

En parallèle au mouvement interdépartemental habituel, environ 250 postes issus du 1er degré, au plan national, vont être profilés et ouverts à candidature à l'ensemble des PE.

L'agent-e choisi-e par le-la DASEN sera affecté-e sur ce poste au 1er septembre suivant, et obtiendra le bénéfice de la mutation par ineat/exeat "automatiques" dans le département avec l'obligation d'occuper ce poste sur une durée minimale de 3 ans.

Ce nouveau mouvement national sur postes à profil n'améliorera pas le taux de satisfaction, et risque d'accentuer les déséquilibres entre départements attractifs et non attractifs. En réduisant le nombre de postes vacants, ce dispositif impactera négativement les mouvements intra-départementaux. Il ne fera que réduire les possibilités de sorties par permutations informatiques des départements peu demandés, y compris pour les détenteur-trices de priorités légales.

L'impact dans l'ASH risque d'être très important, en réduisant les départs en formation pour faire venir des enseignant-es déjà titulaires du CAPPEI. Ces nouvelles pratiques managériales risquent de bloquer les personnels de l'ASH dans les départements attractifs, voire même de permettre à certains DASEN de se dispenser de PE spécialisé-es dans des établissements spécifiques par exemple.

Le SNUipp-FSU, a dénoncé cette attaque frontale, clairement guidée par une volonté idéologique de casser le cadre collectif des règles de gestion.

## Enseignement en milieu pénitentiaire : l'action doit se poursuivre

Les personnels ne décolèrent pas, notamment depuis la sortie de la nouvelle convention sans consultation des représentants des personnels, sans faire avancer la qualité de l'enseignement en milieu pénitentiaire. Les actes du ministère de l'éducation nationale conduisent à faire partir les personnels qui ont des conditions d'exercice difficile, dans des environnements stressants, parfois violents et sans compensations financières. Il y a urgence à retrouver une équité de traitement et une compensation des conditions d'exercice, pour rendre attractif ces mé-

tiers, et stabiliser les équipes. Le SNUipp-FSU le rappellera dans un courrier au ministre pour qu'il engage enfin des mesures en faveur des personnels exerçant en milieu pénitentiaire. L'action doit se poursuivre et s'amplifier dans les semaines qui viennent, en rendant public les conditions d'enseignements dégradés : communiqués de presse, courriers aux élus de l'Assemblée nationale et du Sénat, construction d'une journée nationale d'action ... Le SNUipp-FSU renouvelle son soutien aux personnels qui bloquent les remontées d'enquêtes et la transmission des indicateurs des UPR.

## Consultation nationale

Le SNUipp-FSU lance une grande consultation à destination des personnels enseignants comme des AESH. En tant que première organisation syndicale du premier degré, il entend être le porte-voix de la profession alors que le « quinquennat » Blanquer a profondément modifié l'école, son fonctionnement, ses métiers. A quelques mois d'échéances électorales très importantes, il s'agit aussi de permettre à celles et ceux qui portent l'école à bout de bras d'avoir voix au chapitre. Cette consultation, que le SNUipp-FSU espère la plus massive possible, révélera aux candidates et candidats les attentes des personnels dans les écoles, et le bilan qu'ils et elles dressent du quinquennat qui prend fin.

**Grande enquête ÉCOLE ET MÉTIER**  
**Vous avez la parole**



PE & AESH

Rejoignez-nous !  
**adherer.snuipp.fr**  
Une autre école est possible...




► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Serge Bontoux, Bernard Valin  
► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : LIMPRIME Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

### SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
CPPAP 0924S05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr